

Le 17/12/2019

**Alain CUVILLIER**

Président FNEM CFE-CGC Mines & MDPM  
Chevalier de l'ordre National du Mérite  
Administrateur Régime Minier

**INTERVENTION FNEM. CFE.CGC**

**Compte tenu du climat social exceptionnel et justifié selon notre confédération, nous avons accepté de nous soumettre à ce qui est la quintessence de l'anti démocratie, la tenue d'un conseil d'administration CANSSSM en téléconférence. Exception n'est pas acceptation ni compromission mais volonté de démontrer notre sens des responsabilités. Qu'on se le dise et que l'on n'y revienne pas.**

Le comité de suivi de la COG a rendu son avis après avoir procédé à l'examen de l'exécution de la première année de la nouvelle convention.

Il a été constaté que de 2014 à ce jour, les objectifs ont été atteints et a salué les efforts de l'ensemble des équipes de soins et de gestion qui ont permis ces résultats.

Ainsi la CANSSSM, les CARMi, ont réalisé cette profonde transformation du régime et de son offre de soins Filiéris afin d'en garantir la pérennité au bénéfice des ayants droits et surtout des générations futures.

Il serait vain d'ignorer que ces adaptations au « marché » ont des conséquences négatives pour la corporation minière. Des activités sont abandonnées, la gratuite des soins dans et hors zone minière, leur accessibilité à une offre de soins, l'accompagnement social adapté aux caractéristiques des mineurs, ne sont pas toujours absolument garantis. Les engagements de nos gouvernants, le respect de l'article N°1 du décret CAN ne sont pas respectés.

**La Fnem.CFE.CGC** rappelle à cet effet le contrat moral passé entre la corporation minière et l'état notamment lors de la bataille du charbon.

Compte tenu de l'âge moyen de ces « derniers combattants », il est clair que l'avenir de Filiéris reste dédié principalement à la population hors mines et aux futures générations. Les contraintes économiques de la restructuration de Filiéris si elles sont une chance de pérennité, vont contre l'intérêt des mineurs et contreviennent la garantie de leurs droits.

**Compte tenu de ce constat largement partagé, du faible nombre de nos ayants droits et leur âge (moyenne 79/84) la Fnem.CFE.CGC, souhaite que soient tirées en faveur de ces derniers mineurs les conséquences de ces mutations.**

**La Fnem.CFE.CGC proposent l'idée de la mise en place d'une carte vitale dédiée 100%**, garantissant ainsi les droits des anciens mineurs et de leurs ayants-droit, la gratuite des soins avec dispense totale d'avance des frais, dans et hors zone minière, une offre accessible, un accompagnement social adapté.

De même, si **la Fnem.CFE.CGC** est consciente de la nécessité de parvenir à l'équilibre financier de l'offre de soins, elle partage sans réserve l'avis du comité de suivi de la COG qui **en appelle à la plus grande vigilance sur la qualité du service rendu**. À l'extrême, la seule préoccupation de l'équilibre financier pourrait conduire à la fermeture de structures qui rendent un service indispensable à l'ensemble de la population dans des zones de grande précarité.

Trouver le réglage optimal entre équilibre financier et qualité de service comme le préconise l'avis du comité ne pourra se réaliser qu'avec la volonté **POLITIQUE et relève de la responsabilité du pouvoir**.

L'effort significatif pour améliorer l'image d'une offre de soins qui se modernise sans cesse et faire connaître son ouverture à l'ensemble de la population doit être amplifié sans apporter de nouvelles contraintes aux ayants droits.

La question de l'avenir de l'offre de soins Filieris porte, non sur sa pérennité, eu égard aux services rendus et aux résultats constatés, mais sur les conditions de son évolution.

***Bonnes fêtes de fin d'année***

Cordialement

***ALAIN CUVILLIER***